



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
30 novembre 2011
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2012

1^{er}-3 février 2012, New York

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

**Recommandations du Comité
des commissaires aux comptes**

**Bureau des Nations Unies pour les services d'appui
aux projets : rapport sur l'état de l'application
des recommandations du Comité des commissaires
aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009**

Résumé

Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a le plaisir de répondre aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU dans le rapport publié sous la cote A/65/5/Add.10 et de faire connaître l'état actuel de leur mise en œuvre. L'opinion que le Comité a formulée sur les comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 n'est assortie d'aucune réserve, ce qui constitue un tournant remarquable : en effet, l'opinion qu'il avait formulée au sujet des exercices précédents était assortie soit de réserves, soit d'observations. La direction du Bureau continue de s'employer à prendre des mesures pour remédier aux problèmes soulevés par les vérificateurs, comme l'atteste le présent document, qui fait le point sur les quelques recommandations des commissaires aux comptes qui doivent encore être mises en œuvre et décrit le plan d'action adopté à cette fin par la direction de l'UNOPS.

Éléments de décision

Selon l'évaluation qui a été faite de l'UNOPS, plus de 80 % des recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été mises en œuvre. De même, en octobre 2011, le Comité a validé les résultats de l'évaluation de l'UNOPS dans le cadre de son examen préliminaire au titre de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être en prendre acte.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Réponse succincte de l'UNOPS au Comité des commissaires aux comptes.....	3
A. Rappel	3
B. Défis actuels et mesures à prendre pour les relever	3
II. Mesures prises pour donner effet aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes	5
III. Conclusion	6
Annexe 1 Suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.....	7
Annexe 2 Observations sur l'état de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007	30

I. Réponse succincte de l'UNOPS au Comité des commissaires aux comptes

A. Rappel

1. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets est une entité autofinancée du système des Nations Unies, qui propose à une clientèle variée des services de gestion et d'appui sur mesure. Tout au long de 2011, le Bureau a préservé des systèmes de contrôle interne très stricts, tout en assurant une gestion dynamique d'un portefeuille de risques très divers. Afin de continuer à appliquer des normes d'efficacité et d'efficience qui le rangent parmi les prestataires les plus performants au niveau international, il s'est concentré sur le perfectionnement de ses modalités et procédures de fonctionnement, tout en s'attachant à répondre aux besoins de ses clients avec rapidité et précision.

2. En juin 2011, l'Organisation internationale de normalisation a décerné à l'UNOPS le prestigieux certificat d'application de la norme ISO 9001 en matière de management de la qualité. C'est le premier organisme des Nations Unies dont les systèmes de gestion à l'échelle mondiale sont ainsi récompensés. L'élaboration de ces systèmes, qui allient mesure et suivi du management de la qualité, avait été précédée d'un processus interne rigoureux de recueil d'éléments d'information au sujet des systèmes et des modalités de fonctionnement du Bureau, de validation et de vérification de leur qualité.

3. En septembre 2011, afin d'accroître la transparence de ses activités et la responsabilisation de son personnel, l'UNOPS est devenu membre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IATI). Depuis, le Bureau applique l'intégralité des normes prescrites dans le cadre de l'Initiative et il a rendu public le détail de plus de 1 000 projets dans une présentation normalisée, améliorée et plus accessible.

B. Défis actuels et mesures à prendre pour les relever

4. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU a émis une opinion sans réserve sur les comptes de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, ce qui constitue une amélioration par rapport à ceux de l'exercice précédent, au sujet desquels le Comité avait émis une opinion assortie de trois observations se rapportant aux écarts constatés entre les comptes interfonds, la plupart concernant le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), aux produits constatés d'avance et aux biens durables. La situation financière de l'UNOPS s'est assainie régulièrement au cours des trois derniers exercices biennaux. Le montant de la réserve opérationnelle de l'UNOPS a augmenté, et ce bien que le Bureau ait dû provisionner des montants toujours plus élevés pour créances douteuses, apurer d'importantes pertes enregistrées au cours d'exercices antérieurs, et honorer l'intégralité des charges au titre des prestations dues à la cessation de service de son personnel, y compris l'assurance maladie. En conséquence, la réserve opérationnelle a été pleinement reconstituée et son montant s'élevait à 42,7 millions de dollars au 31 décembre 2009, soit une augmentation de 38,4 millions de dollars par rapport à décembre 2005. Les résultats provisoires non vérifiés pour l'année 2010 font

apparaître une augmentation de 14 millions de dollars supplémentaires du montant de la réserve.

Questions à suivre et risques à atténuer

5. La crise financière mondiale continue d'avoir des répercussions négatives sur tous les partenaires de l'UNOPS, d'où une diminution de la demande de certains des services qu'il exécute. Comme le requiert son système de gestion globale des risques, le Bureau suit la situation de près et veille à préserver sa capacité de réduire rapidement sa taille pour le cas où il enregistrerait un recul notable, ce qui entraînerait une diminution de ses recettes.

6. Les marges bénéficiaires demeurent faibles, car l'UNOPS persiste à ne demander qu'un prix modique pour ses services afin de maximiser la valeur de ceux-ci pour ses partenaires et pour les bénéficiaires. Sa recherche résolue d'une plus grande efficacité devrait lui permettre de réduire encore ses tarifs. (À la date d'établissement du présent rapport, le coefficient moyen d'imputation de sa commission de direction pour 2011 était de l'ordre de 5,7 %.) Le Bureau s'est doté des mécanismes requis pour continuer de bien gérer ses coûts et de les ajuster en fonction de ses recettes.

7. Si la reconstitution de la réserve opérationnelle permet d'atténuer les risques, il n'en reste pas moins qu'un événement ayant des effets désastreux, par exemple une sentence arbitrale entraînant des frais élevés, ou bien encore d'importantes malversations, pourrait annuler une bonne partie des gains obtenus ces six dernières années. De par la nature de ses opérations, le Bureau est exposé à certains risques. Diverses mesures ont été prises pour réduire ces risques : révision approfondie du Règlement financier et des règles de gestion financière en 2009 (d'autres modifications mineures ont été proposées depuis, qui entreront en vigueur en janvier 2012); modernisation progressive du dispositif de contrôle interne; publication de plus de 30 nouvelles directives et application, à l'appui, de nouvelles règles de fonctionnement; souscription de polices d'assurance entreprise complémentaires, englobant notamment la protection contre les procédures par des spécialistes. En dépit de ces mesures, les responsables du Bureau ont conscience qu'il est impossible d'éliminer entièrement tout risque d'exploitation ou opérationnel, et c'est ce qui explique en partie pourquoi il est demandé à l'UNOPS de maintenir le montant de sa réserve opérationnelle au niveau fixé par le Conseil d'administration.

8. Il faut continuer de satisfaire à cette exigence primordiale qu'est la rigueur dans l'administration des projets et des budgets, afin de réduire les dépassements de crédits tout en garantissant l'exécution des programmes dans les délais et de façon satisfaisante d'un point de vue financier. C'est pourquoi le Bureau continue de renforcer son tableau de bord financier et de gestion en ligne et ses outils d'analyse de l'exécution des projets. Ceux-ci font tous l'objet d'un contrôle qualité trimestriel destiné à faire en sorte qu'ils soient achevés dans les délais. En 2011, le Bureau a proposé pour la première fois un cours préparatoire à la gestion de projets, dont le but est de former des directeurs de projet grâce à l'échange transversal de connaissances (avec à l'appui un système de management de la qualité par domaine d'activité).

9. Au 31 décembre 2010, les écarts entre les comptes du PNUD et ceux de l'UNOPS avaient été pleinement rapprochés et le solde interfonds s'établissait à 21,4 millions de dollars, soit 12,5 millions de moins qu'en décembre 2007. Le

règlement du solde en suspens fait actuellement l'objet de négociations minutieuses entre la direction du Programme et celle du Bureau. Le PNUD et l'UNOPS procèdent désormais systématiquement à un rapprochement de leurs comptes pour chaque nouvelle transaction interfonds, ce qui élimine tout risque de désaccord ultérieur en la matière.

10. En novembre 2011, l'UNOPS a actualisé les procédures de gestion de ses biens durables. À compter de janvier 2012, le suivi et la gestion de l'ensemble des immobilisations corporelles de l'UNOPS destinées à l'administration comme aux projets seront effectués conformément au module Gestion des projets d'Atlas.

11. L'UNOPS a publié la version nouvellement révisée de son *Manuel des achats*, dans lequel il réaffirme avec force les quatre grands principes qui informent sa politique d'achat : meilleur rapport qualité/prix; équité, intégrité et transparence; économie et efficacité; respect des intérêts du Bureau et de ses clients. Pour plus de transparence encore, l'UNOPS affiche sur son site Web tous ses programmes d'achat d'un montant supérieur à 50 000 dollars. Depuis mars 2010, le Comité d'examen des fournisseurs se réunit régulièrement pour vérifier que les fournisseurs ont un comportement éthique et réduire les risques qu'ils peuvent faire peser sur l'UNOPS et ses clients.

12. L'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), à compter de janvier 2012 au plus tard, sera sans doute plus difficile pour l'UNOPS que pour n'importe quel autre organisme des Nations Unies. L'importance du défi tient à l'obligation qui est celle du Bureau de s'autofinancer et à la nature de ses activités. L'UNOPS collabore avec le PNUD et le FNUAP à la mise en conformité avec les normes du progiciel Atlas, leur outil commun. Au moment de l'établissement du présent document, il était prévu d'expérimenter auprès des clients, en novembre 2011, les nouvelles procédures du système Atlas conformes aux normes IPSAS. À ce jour, le Bureau a rédigé une version préliminaire d'un modèle d'états financiers pour son propre usage; préparé 21 méthodes comptables pour faciliter le passage aux normes IPSAS et nommé à cet effet 34 coordonnateurs dans les bureaux régionaux et les centres d'opérations; ouvert son site trilingue de formation en ligne aux normes IPSAS, qui propose des émissions Web consacrées à certains de leurs aspects spécifiques.

13. À la suite de l'opération d'assainissement généralisée sans précédent qu'il a menée en 2009-2010, l'UNOPS a pu établir l'étendue des éléments de passif qu'il avait accumulés. Il continue de s'employer activement à liquider l'ensemble des dettes dont il a connaissance et, chaque fois que c'est possible, il cherche à réduire, voire à éliminer, son passif éventuel par la négociation ou au moyen d'arbitrages. Puisqu'il ne peut éliminer les risques – en termes financiers, mais aussi d'atteinte à sa réputation – auxquels l'expose toute action en justice, l'UNOPS s'efforce autant que possible d'en réduire, le cas échéant, les incidences potentielles.

II. Mesures prises pour donner effet aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

14. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé 40 recommandations principales qualifiées de hautement prioritaires et 19 autres moyennement prioritaires. La direction de l'UNOPS a appliqué 47 de ces 59 recommandations, et

deux autres sont devenues caduques; les mesures qu'il a prises sont exposées aux pages 6 à 28 du présent rapport.

III. Conclusion

15. Le Bureau a le plaisir de rendre compte de l'état de l'application des recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Compte tenu des améliorations enregistrées, de l'évolution de la situation depuis l'exercice biennal 2008-2009, ainsi que du degré élevé de dévouement et de détermination de l'ensemble de son personnel, on ne doute pas que l'UNOPS réglera les questions en suspens de manière satisfaisante.

Annexe 1

**Suite donnée aux recommandations formulées
par le Comité des commissaires aux comptes
dans son rapport sur l'exercice clos le 31 décembre 2009**

Tableau 1
État de l'application des principales recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	10	–	7	3	3	–
Gestion des projets	18	–	15	3	3	–
Administration	6	–	4*	2	2	–
Ressources humaines	3	–	3	–	–	–
Informatique	2	–	2	–	–	–
Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
Total	40	–	31	9	9	–

* Inclut une recommandation devenue caduque (confirmé par le Comité des commissaires aux comptes); son classement a donc été demandé.

Tableau 2
État de l'application de l'ensemble des recommandations

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	17	–	15	3	3	–
Gestion des projets	23	–	19*	3	3	–
Achats	1	–	1	–	–	–
Administration	9	–	7*	2	2	–
Ressources humaines	5	–	4	1	1	–
Informatique	3	–	3	–	–	–
Bureau du Directeur exécutif	1	–	–	1	1	–
Total	59	–	49	10	10	–

* Inclut une recommandation devenue caduque (confirmé par le Comité des commissaires aux comptes); son classement a donc été demandé.

Au paragraphe 45 de son rapport, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de revoir sa méthode comptable relative à la constatation des recettes dans le cadre des préparatifs

de mise en œuvre des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

L'UNOPS a mis sur pied un comité IPSAS chargé de piloter sa conversion des Normes comptables du système des Nations Unies aux normes IPSAS d'ici à janvier 2012. Il a rédigé sa méthode de comptabilisation des produits tirés des projets, qui est fondée sur le pourcentage d'achèvement du projet considéré.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 48, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se doter de procédures lui permettant de vérifier que les intérêts que lui verse la trésorerie du PNUD sont équitables.

L'UNOPS a mis au point une méthode qui lui permet de vérifier sur une base trimestrielle que les intérêts que lui verse la trésorerie du PNUD sont équitables.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 51, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de suivre régulièrement l'utilisation qui est faite des crédits inscrits aux différents postes des budgets administratifs de façon à éviter les dépassements budgétaires.

L'UNOPS applique une procédure rigoureuse de suivi de ses charges d'administration, qui sont examinées chaque semestre dans tous ses bureaux de pays et ses bureaux régionaux ainsi qu'à son siège. Les budgets font l'objet d'un suivi régulier et on s'assure que tout dépassement de crédits repéré correspond à une charge fondée et inévitable.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 57, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de régler la question des engagements qui ne sont pas soutenus par des documents d'engagement de dépenses en bonne et due forme.

L'UNOPS a retiré son système de comptes d'avances temporaires en avril 2010 et ainsi mis fin aux incidents notés par le Comité. Il surveille les bons de commande sur son tableau de bord financier et des échantillons aléatoires de ces

bons sont soumis au siège pour examen. De plus, les directeurs régionaux sont tenus de certifier chaque trimestre les documents d'engagement de dépenses.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 64, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se doter de contrôles et d'états permettant de faire la distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs relatifs aux projets et les soldes qui correspondent à des dépassements de dépenses.

L'UNOPS s'est doté d'un processus d'assurance qualité trimestriel qu'il applique à tous les projets. Ce dispositif signale tout dépassement de crédits qu'il convient de corriger. De plus, les rapports qui seront produits pour le prochain audit établiront une claire distinction entre les soldes créditeurs et les soldes débiteurs des projets.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 65, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de renforcer ses contrôles afin de prévenir et de déceler le plus tôt possible les erreurs de classement des données financières.

L'UNOPS a mis en place des dispositifs de surveillance et de contrôle qui lui permettent de repérer rapidement les erreurs de classement, et en tout état de cause avant la publication de ses rapports comptables.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 69, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, d'inscrire au passif les fonds reçus d'avance au moment où il les encaisse au lieu de les comptabiliser sous forme de crédits dans le compte réservé aux sommes à recevoir.

L'UNOPS a mis en œuvre un processus d'examen annuel qui lui permet de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et de les inscrire parmi les sommes à payer.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 72, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de suivre et régulariser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs; et b) de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et les inscrire parmi les sommes à payer.

L'UNOPS a mis en œuvre un processus d'examen annuel qui lui permet de reclasser les soldes créditeurs figurant dans les comptes débiteurs et de les inscrire parmi les sommes à payer.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 83, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de régler les différends qui l'opposent au PNUD concernant les soldes interfonds.

La recherche d'un règlement des différends qui opposent de longue date l'UNOPS au PNUD concernant les soldes interfonds est en cours et fait l'objet de discussions au niveau du Directeur exécutif. Les négociations devraient aboutir d'ici à la clôture des comptes de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Mars 2012

Au paragraphe 86, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de suivre les dépenses de projet qui ont été rejetées et passer les écritures comptables voulues; b) de renforcer les mécanismes de validation des données saisies dans le progiciel de façon à réduire au maximum le nombre d'opérations rejetées; et c) d'envisager d'autres arrangements avec le PNUD afin d'améliorer le taux d'acceptation.

L'UNOPS continue de soumettre au PNUD les dépenses consacrées aux projets sur une base trimestrielle. Il a mis au point un système de validation de ces dépenses qui est censé permettre la détection des possibilités de rejet et la correction des données concernées avant qu'elles soient soumises au PNUD. Dans l'ensemble, le processus de validation a permis de faire passer le taux de rejet de données à moins de 1 %. En outre, l'UNOPS met actuellement en place de nouveaux contrôles visant à empêcher l'inscription des dépenses consacrées aux projets sous des codes erronés du plan comptable.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 91, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de continuer à suivre les divergences concernant les soldes interfonds; et b) de s'attacher à régler les divergences datant d'exercices antérieurs avec les entités des Nations Unies concernées.

Dans le cadre de la phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens, des réunions seront organisées avec les entités des Nations Unies concernées pour négocier un règlement des divergences concernant les soldes interfonds datant d'exercices antérieurs.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Décembre 2011

Au paragraphe 111, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, d'envisager de réviser sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS.

Les politiques suivies par l'UNOPS pour l'évaluation des engagements au titre des congés annuels sont fondées sur des décisions prises à l'échelle des Nations Unies. Lors de la réunion que le Groupe de travail de l'ONU sur les normes IPSAS a tenue en 2010, des instructions plus précises ont été demandées pour la comptabilisation et la déclaration selon les normes IPSAS de toutes les prestations dues à la cessation de service ou après celle-ci. L'UNOPS a révisé sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés annuels pour la mettre en conformité avec les normes IPSAS.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 116, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de prendre des mesures pour garantir la validité, l'exactitude et l'exhaustivité des données qui seront utilisées dans le calcul de toutes les prestations dues à la cessation de service ou après celle-ci lors des exercices futurs en veillant à ce que l'information communiquée porte sur le bon exercice.

Les conventions comptables adoptées par l'UNOPS pour l'évaluation des engagements au titre des congés annuels sont fondées sur des décisions prises à

l'échelle des Nations Unies. Lors de la réunion que le Groupe de travail de l'ONU sur les normes IPSAS a tenue en 2010, des instructions plus précises ont été demandées pour la comptabilisation et la déclaration selon les normes IPSAS de toutes les prestations dues à la cessation de service. L'UNOPS a révisé sa méthode d'évaluation de toutes les prestations dues à la cessation de service pour la mettre en conformité avec les normes IPSAS.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : En cours
Priorité : Moyenne
Échéance : Décembre 2011

Au paragraphe 122, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se doter d'un plan de financement des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

Au 31 décembre 2009, tous les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service étaient entièrement provisionnés, comme indiqué dans les notes afférentes aux états financiers de l'exercice biennal 2008-2009. En outre, les fonds mis de côté à cet effet sont placés dans des instruments appropriés de façon à ce que l'UNOPS puisse honorer ses engagements au fur et à mesure qu'ils deviennent exigibles. L'UNOPS se dotera cependant d'un plan de financement fondé sur les dispositions plus développées des normes IPSAS en ce qui concerne les engagements au titre des prestations liées à la cessation de service.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Décembre 2011

Au paragraphe 129, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de respecter les directives de clôture des comptes d'avances temporaires pour veiller à ce que tous les comptes d'avances temporaires libellés selon l'ancienne modalité soient clos et remplacés par des comptes bancaires gérés sous Atlas; b) d'examiner toutes les rubriques n'ayant pas fait l'objet de rapprochement dans les comptes d'avances temporaires; c) de veiller à ce que les rubriques des comptes d'avances temporaires n'ayant pas fait l'objet de rapprochement depuis longtemps soient surveillées et apurées en temps opportun; et d) de modifier la note 7 des états financiers de 2008-2009 pour tenir compte du nombre exact de comptes d'avances temporaires encore utilisés à la fin de l'exercice biennal 2008-2009.

L'UNOPS a achevé la migration de tous les comptes d'avances temporaires vers des comptes bancaires Atlas. Il a achevé le rapprochement de toutes les transactions effectuées dans ces comptes et mis fin à la modalité des comptes d'avances temporaires. La note 7 a été dûment modifiée pour clarifier la situation des comptes clos après la fin de l'exercice.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 134, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, d'obtenir l'autorisation de passer les pertes en charges, conformément à la règle 123.12 de son règlement financier et de ses règles de gestion financière.

Dans le cadre de la clôture des comptes de l'exercice biennal 2008-2009, l'UNOPS a obtenu du Directeur exécutif l'autorisation de passer en charges toutes les pertes de l'exercice biennal. Les procédures et délégations d'autorité appropriées ont été appliquées.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 147, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait : a) d'arrêter une politique de gestion de la petite caisse qui permette de remédier aux lacunes recensées; b) d'enquêter sur les disparités recensées et les surveiller; et c) de faire procéder ponctuellement à des contrôles inopinés du contenu de la caisse par un haut responsable et faire opérer un rapprochement entre les espèces en caisse et les comptes.

L'UNOPS a promulgué une politique relative à la petite caisse qui donne des instructions explicites pour sa gestion dans les bureaux extérieurs. Le Bureau régional pour l'Afrique a adressé une instruction administrative et un rappel à ses centres d'opérations pour faciliter l'application de la politique en question. La politique adressée en fin d'année aux bureaux extérieurs indiquait aussi qu'il convenait de procéder régulièrement au calcul du contenu de la caisse et à des contrôles inopinés.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 160, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de continuer de revoir ses méthodes de budgétisation et ses modalités de contrôle de telle sorte que les budgets arrêtés en accord avec ses clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.

L'UNOPS adressera des instructions aux chefs de projet leur enjoignant de faire en sorte que les budgets arrêtés avec leurs clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.

L'élaboration de la politique relative aux méthodes de budgétisation et aux modalités de contrôle des modifications à y apporter est en cours. Elle devrait être publiée à la fin de janvier 2012. Pour que cette initiative soit menée à bien, les ressources de l'entité responsable de la gestion des projets seront enrichies d'une composante appui à la budgétisation.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Janvier 2012

Au paragraphe 161, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, d'améliorer le contrôle exercé sur les résultats obtenus par les centres d'opérations en matière d'exécution des projets et sanctionner les centres d'opérations où les taux d'exécution sont inférieurs aux objectifs.

L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations. En 2010, on a appliqué ce processus à chaque projet, en utilisant les critères de succès définis par le Bureau. Il inclut le suivi de la qualité des données, de l'exécution, de l'échéancier, du coût et de la qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 172, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de se fixer un bref délai pour traiter l'arriéré des projets à clôturer.

La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Il a déjà été procédé à la liquidation financière de quelque 450 projets et l'approbation du Comité central des achats du Siège a été sollicitée pour leur inscription au compte profits et pertes. Cette dernière procédure a été menée à son terme à la fin de juillet 2011.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 173, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de réexaminer l'opportunité d'un délai de 18 mois pour la clôture des projets.

En application de cette recommandation du Comité, l'UNOPS a examiné la question du délai de clôture de ses projets dans le cadre de la prochaine révision de son Règlement financier et de ses règles de gestion financière. Il en a conclu que le délai de 18 mois était approprié compte tenu de son modèle d'activité.

Entité responsable : Finances

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Caduque/classement demandé

Au paragraphe 178, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de faire en sorte que le Centre d'opérations du Pérou procède à une analyse de tous les projets actuellement répertoriés et recense les projets qu'il y a lieu de clôturer.

La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Il a déjà été procédé à la liquidation financière de quelque 450 projets et l'approbation du Comité central des achats du Siège a été sollicitée pour leur inscription au compte profits et pertes. Cette dernière procédure a été menée à son terme à la fin de juillet 2011.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 179, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de veiller à ce que le Centre d'opérations du Pérou : a) fasse en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et b) mène à bien les formalités de clôture des projets.

Le Centre d'opérations du Pérou de l'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations. La phase 2 de l'opération de clôture des projets

anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 185, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique et le Centre d'opérations au Sénégal ont accepté, comme il le leur recommandait, de redoubler d'efforts pour : a) faire en sorte que le statut des projets soit régulièrement suivi et correctement noté dans le système Atlas; et b) mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de clôture des projets.

La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée.

Il a déjà été procédé à la liquidation financière de quelque 450 projets et l'approbation du Comité central des achats du Siège a été sollicitée pour leur inscription au compte profits et pertes. Cette dernière procédure a été menée à son terme à la fin de juillet 2011.

L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Décembre 2011

Au paragraphe 186, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, de tenir des dossiers relatifs aux projets ayant fait l'objet d'une clôture financière.

La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait mener rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée. Début 2010, l'UNOPS a ouvert un centre de documentation en ligne sur les projets. Ce système requiert la sauvegarde électronique de l'ensemble de la documentation essentielle relative aux projets.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 194, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, de suivre régulièrement les dispositifs de contrôle mis en place au niveau des projets et les budgets des projets pour en éviter le dépassement.

L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 199, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de vérifier régulièrement l'état d'avancement de chaque projet, dans le cadre de ses activités de surveillance et de contrôle des projets; et b) d'améliorer ses procédures pour que, en cas de modification du calendrier d'exécution d'un projet ou de prorogation, la nouvelle situation soit enregistrée en temps voulu dans le système Atlas.

En 2010, on a appliqué le processus trimestriel d'assurance qualité en ligne à chaque projet, en utilisant les critères de succès définis par le Bureau. Il inclut le suivi de la qualité des données, de l'exécution, de l'échéancier, du coût et de la qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 206, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de consulter les clients avant de modifier les informations relatives au budget; b) de veiller à ce que les données budgétaires antérieures ne soient pas modifiées dans le système Atlas; et c) de revoir les méthodes de budgétisation et les modalités de contrôle de telle sorte que les budgets arrêtés en accord avec les clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution.

L'UNOPS adressera des instructions aux chefs de projet leur enjoignant de faire en sorte que les budgets arrêtés avec leurs clients tiennent mieux compte des perspectives d'exécution. Une instruction a été publiée pour faire savoir qu'il ne fallait pas modifier les données budgétaires antérieures. L'élaboration de la politique relative aux méthodes de budgétisation et aux modalités de contrôle des modifications qui y auront été apportées est en cours. Elle devrait être publiée à la fin de janvier 2012. Pour que cette initiative soit menée à bien, les ressources de l'entité responsable de la gestion des projets seront enrichies d'une composante appui à la budgétisation.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Janvier 2012

Au paragraphe 212, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, de définir et d'appliquer des procédures correctes en matière de gestion des projets.

En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement. Le système d'acceptation de mission en ligne a remplacé la note d'analyse de l'exécution sur papier, ce qui permet un examen plus efficace des missions et des contrôles de meilleure qualité.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 220, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait : a) de mettre en œuvre d'urgence les procédures voulues pour permettre à l'UNOPS d'assumer ses fonctions de contrôle des centres d'opérations et de conserver des justificatifs de ces activités de suivi; et b) de conserver les mémorandums d'accord et les accords de projet dans les dossiers des projets.

En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement. En 2010, on a appliqué le processus trimestriel d'assurance qualité en ligne à chaque projet, en utilisant les critères de succès définis par le Bureau. Il inclut le suivi de la qualité des données, de l'exécution, de l'échéancier, du coût et de la qualité des prestations. Le système d'acceptation de mission en ligne a remplacé la note d'analyse de l'exécution sur papier, ce qui permet un examen plus efficace des missions et des contrôles de meilleure qualité.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 221, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, de revoir sa méthode de gestion des projets et, dans la mesure du possible, d'uniformiser sa structure.

En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique de l'UNOPS se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement. En 2010, on a appliqué le processus trimestriel d'assurance qualité en ligne à chaque projet, en utilisant les critères de succès définis par le Bureau. Il inclut le suivi de la qualité des données, de l'exécution, de l'échéancier, du coût et de la qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 227, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, d'étudier les divergences entre les rapports générés par le système Atlas pour l'année 2008 sur l'état d'avancement des projets et sur les dépenses engagées au titre des projets, et d'apporter les corrections nécessaires.

Cette recommandation a été appliquée dans le cadre de la phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens. Les projets visés par la présente observation faisaient partie des 450 projets qui ont été clôturés en juillet 2011.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 233, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Centre d'opérations du Sénégal :
a) fasse en sorte que ses projets soient exécutés dans les délais impartis;
b) améliore les dispositifs de contrôle de l'exécution des projets afin de s'assurer que leurs budgets ne financent que des activités productives; et
c) détermine les causes du retard pris dans l'exécution du projet n° 60168.

Le Centre d'opérations du Sénégal de l'UNOPS étudie les différentes mesures qu'il pourrait prendre pour ne comptabiliser que les heures facturables au titre des services consultatifs fournis. Les volets a) et c) de la recommandation seront appliqués dans le cadre du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Décembre 2011

Au paragraphe 237, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Centre d'opérations du Sénégal :
a) pourvoie le poste de direction vacant du projet n° 30985; b) conserve les

justificatifs de tous les achats; et c) fasse en sorte que des procédures de contrôle soient toujours en place pour assurer le suivi des activités.

L'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

a) Le poste de direction vacant de ce projet a été pourvu.

b) L'UNOPS a publié un manuel des achats révisé en septembre 2010. La nécessité de conserver les justificatifs de tous les achats y est soulignée.

c) L'UNOPS a également publié une politique de conservation des documents (Directive d'organisation n° 12)

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 244, le Comité indique que le Centre d'opérations du Sénégal a accepté, comme il le lui recommandait, d'appliquer les dispositifs de contrôle et les directives requis afin : a) que les projets soient exécutés dans les délais impartis; b) que les postes soient pourvus en temps voulu; et c) que le Centre soit à même d'assumer ses fonctions de contrôle des projets et qu'il conserve les justificatifs de ses activités de suivi.

En 2010, l'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, qui reprend les critères de succès définis par le Bureau, s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 245, le Comité indique que le Centre d'opérations du Sénégal a accepté, comme il le lui recommandait, d'établir des procédures permettant d'assurer le suivi des prestations à fournir énoncées dans les accords relatifs aux projets.

En 2010, l'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, qui reprend les critères de succès définis par le Bureau, s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 250, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Centre d'opérations du Sénégal, en consultation avec le Bureau régional pour l'Afrique, crée et actualise en temps voulu des inventaires des risques et des registres des contrôles qualité pour tous les projets et se penche sur les problèmes qui se posent dans les nouveaux domaines d'activité.

En sus du processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, le Bureau régional pour l'Afrique se servira de la note d'analyse en ligne de l'exécution, qui facilite une gestion plus rigoureuse des projets dès la phase de lancement.

En 2010, on a appliqué le processus trimestriel d'assurance qualité en ligne à chaque projet, en utilisant les critères de succès définis par le Bureau. Il inclut le suivi de la qualité des données, de l'exécution, de l'échéancier, du coût et de la qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 255, le Comité indique que le Centre d'opérations du Sénégal a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller en consultation avec le Bureau régional pour l'Afrique : a) à examiner régulièrement l'état d'avancement de chaque projet dans le cadre de ses activités de contrôle et de suivi des projets; et b) à mettre en œuvre des procédures permettant d'éviter un rééchelonnement ou un prolongement tardif des projets.

En 2010, l'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, qui reprend les critères de succès définis par le Bureau, s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 258, le Comité indique que le Bureau régional pour l'Afrique a accepté, comme il le lui recommandait, d'appliquer des procédures visant à assurer un contrôle et un suivi efficaces de toutes les activités relatives aux projets, afin que les centres d'opérations de la région atteignent leurs

objectifs et qu'il n'y ait pas de dépassement des crédits inscrits dans les budgets approuvés.

En 2010, l'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, qui reprend les critères de succès définis par le Bureau, s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 265, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de prendre des mesures pour faire en sorte que tous les projets soient attribués à des chefs de projet dans le système Atlas; et b) de mettre en œuvre des dispositifs de contrôle et des directives afin de s'assurer que le transfert de responsabilités soit effectué dès que les projets sont réattribués.

a) En avril 2010, l'UNOPS a affecté un chef de projet à chacun des projets enregistrés dans le système Atlas.

b) Le Bureau a publié une instruction administrative imposant une procédure uniforme de transfert des responsabilités en cas de changement de chef de projet. Cela permettra un transfert sans heurt et dans le respect des délais impartis. Un outil de suivi des projets permet à leur responsable de les suivre de manière globale. Enfin, l'UNOPS a encore perfectionné les dispositifs de contrôle en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 274, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de régler les problèmes d'incompatibilité de fonctions et de délais d'enregistrement des fournisseurs; et b) de veiller à ce que le Comité d'examen des fournisseurs s'acquitte de ses fonctions conformément aux dispositions de l'instruction administrative AI/GSC/2008/01.

L'UNOPS a mis en place une nouvelle procédure qui a permis de réduire les délais d'enregistrement des fournisseurs. De plus, le problème de l'arriéré temporaire a été réglé. La première réunion du Comité d'examen des fournisseurs s'est tenue en mars 2010. Depuis sa création, ce comité fonctionne bien.

Entité responsable : Achats
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 283, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau : a) de mettre en service le module de gestion des actifs du système Atlas dans tous ses bureaux; et b) de faire en sorte que tout le personnel appelé à se servir du module suive au préalable une formation.

Le module de gestion des actifs a été mis en service et est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. De même, la formation du personnel a été menée à bien dans tous les bureaux.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 292, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait à nouveau, d'examiner de plus près les articles signalés comme défectueux ou excédentaires.

L'UNOPS a reçu de tous ses bureaux les documents certifiant le mauvais état des articles visés. En avril 2010, il a publié des directives pour le traitement des articles défectueux ou excédentaires. D'autres directives ont été élaborées en octobre 2011 et transmises à tous les bureaux de l'UNOPS. On a recherché les articles défectueux ou excédentaires et on en a assuré le traitement comme il convenait.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 293, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de corriger les divergences relevées dans les livres de comptes et les états financiers de l'exercice biennal 2008-2009; et b) d'examiner tous les livres de comptes afin de s'assurer qu'il n'y avait pas d'autres divergences.

Le volet a) de cette recommandation a été appliqué : l'UNOPS a rétabli la valeur correcte des actifs dans la note 16 de ses états financiers. L'UNOPS procède à un examen annuel des livres des immobilisations corporelles, ainsi qu'à une vérification physique, pour s'assurer que la valeur déclarée desdits actifs est correcte. Les divergences mentionnées à l'alinéa b) ont été corrigées dans les livres des immobilisations des bureaux de l'UNOPS.

Les livres des immobilisations peuvent être consultés pour confirmation de ce fait.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : En cours

Priorité : Élevée

Échéance : Décembre 2010

Au paragraphe 295, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de s'assurer que le Centre d'opérations du Kenya s'occupait de régler le problème des articles portant le même numéro d'identification; et b) de mettre en œuvre des procédures visant à déceler toutes les divergences figurant dans les comptes d'actif présentés au siège.

L'UNOPS s'est doté d'un outil de repérage des doublons dans les numéros d'identification des actifs et a réglé le problème des articles portant le même numéro d'identification dans les livres du Centre d'opérations du Kenya et ceux d'autres bureaux de l'UNOPS.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 300, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de veiller à ce que son Bureau régional pour l'Afrique : a) effectue régulièrement des inventaires et des rapprochements; et b) veille à réunir les documents voulus concernant les prises d'inventaire.

En avril 2010 et en avril 2011, le siège de l'UNOPS a reçu les fiches certifiées de vérification des actifs de tous ses bureaux régionaux et locaux. Il a procédé à la vérification des actifs de tous ses bureaux.

Entité responsable : Administration

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 304, le Comité indique que le Centre d'opérations du Pérou a accepté, comme il le lui recommandait : a) de renforcer les contrôles relatifs à l'attestation des actifs afin d'éviter et de déceler les erreurs de comptabilisation; et b) d'apporter les modifications voulues au livre des immobilisations corporelles tenu manuellement pour s'assurer que seuls des actifs appartenant à l'UNOPS y figuraient.

En avril 2010 et en avril 2011, le siège de l'UNOPS a reçu les fiches certifiées de vérification des actifs de tous ses bureaux régionaux et locaux. Il a procédé à la vérification des actifs de tous ses bureaux. L'UNOPS a également apporté toutes les modifications voulues au livre des immobilisations tenu manuellement.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 308, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de procéder régulièrement à l'inventaire des biens destinés aux projets; et b) d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens et d'ajuster en conséquence les comptes d'actif des projets.

L'UNOPS mettra au point les politiques et les procédures applicables aux biens destinés aux projets dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Il a toutefois l'intention d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens de ce type et de les soumettre à un contrôle régulier d'ici à mars 2012. En mars et avril 2011, il a procédé à l'inventaire de l'ensemble des biens destinés aux projets à l'échelle de l'organisation. Les résultats complets en ont été arrêtés en mai 2011.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Mars 2012

Au paragraphe 312, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de procéder à des contrôles permettant aux chefs de projet de mieux contrôler les biens achetés au moyen de fonds alloués aux projets; b) de déterminer dans quelles circonstances des fonds alloués aux projets avaient été utilisés pour l'achat du matériel mentionné; et c) le cas échéant, de restituer les fonds et d'annuler la constatation des produits au titre de ces transactions.

L'UNOPS mettra au point les politiques et les procédures applicables aux biens destinés aux projets dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Il a toutefois l'intention d'attribuer un numéro d'identification à tous les biens de ce type et de les soumettre à un contrôle régulier d'ici à mars 2012. En mars et avril 2011, il a procédé à l'inventaire de l'ensemble des biens destinés aux projets à l'échelle de l'organisation. Les résultats complets en ont été arrêtés en mai 2011.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Mars 2012

Au paragraphe 324, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de reconsidérer les incidences financières de la révision de la valeur seuil des biens durables à inclure dans les états financiers, et ses

conséquences sur l'attestation des actifs; et b) d'envisager de soumettre à attestation les actifs qui ne l'étaient pas encore.

L'UNOPS a reconsidéré la question de la valeur seuil des biens durables dans le cadre de son plan de mise en œuvre des normes IPSAS. Tous les biens attrayants d'une valeur inférieure à 2 500 dollars se voient attribuer un numéro d'identification et sont inscrits dans les livres d'actifs, mais sont considérés comme des actifs « non immobilisés ». L'UNOPS a décidé de cesser d'inscrire ces derniers de manière systématique. Cette décision a donné lieu à la révision de la règle 121.01 du Règlement financier et des règles de gestion financière. Par conséquent, la valeur seuil des biens durables a été maintenue à 2 500 dollars.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Caduque/classement demandé

Au paragraphe 329, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de continuer de surveiller les procédures et les contrôles pour s'assurer que tous les fonctionnaires font bien l'objet d'une évaluation des résultats; et b) de veiller à ce que la plupart de ces évaluations soient menées à bien dans les délais prescrits.

L'UNOPS a pris plusieurs mesures, parmi lesquelles l'établissement d'un lien entre l'évaluation des résultats et la politique de récompense du mérite, ou encore l'amélioration des communications. Au 31 mars 2011, à l'échelle de l'organisation, 94 % des évaluations des résultats avaient été réalisées et arrêtées définitivement. Cette année, il n'a pas été nécessaire de repousser le délai imparti à cette activité.

Entité responsable : Ressources humaines
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 333, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de mettre au point un système informatisé comportant des mécanismes de vérification, afin de permettre à tous ses bureaux d'enregistrer et de suivre avec exactitude les données concernant les congés.

L'UNOPS s'est doté d'un système de vérification des congés qui couvre l'ensemble de ses bureaux.

Entité responsable : Ressources humaines
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 338, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de suivre l'évolution de la proportion de femmes et

d'hommes dans ses effectifs et d'envisager des mesures permettant de parvenir à la parité des sexes.

L'UNOPS continue d'attacher la plus grande importance à la parité des sexes et étudie les mesures qui lui permettront d'atteindre cet objectif. La stratégie en matière d'égalité des sexes occupe une place prioritaire et constitue un résultat escompté dans le plan de travail du Groupe des ressources humaines.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : En cours

Priorité : Moyenne

Échéance : Décembre 2011

Au paragraphe 347, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) de suivre les consignes relatives aux contrats de vacataire en ce qui concerne les contrats rétroactifs; b) d'assurer une bonne planification pour éviter de devoir signer des contrats de vacataire rétroactifs; et c) de mettre en place des procédures garantissant que les contrats de vacataire, les preuves de paiement et les autres documents sont datés au moment de la signature par l'agent ordonnateur concerné.

L'UNOPS a pris des mesures visant à garantir qu'il n'y aurait plus de signatures rétroactives sur des contrats de vacataire. De plus, il a mis en place en mai 2010 une nouvelle politique générale concernant ce type de contrats et adopté de nouveaux outils pour faciliter leur traitement et réduire le risque d'erreur humaine.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 351, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de suivre les consignes relatives aux contrats de vacataire en ce qui concerne le paiement final dû à ces agents.

L'UNOPS a adopté et applique une nouvelle politique relative aux contrats de vacataire. Elle dispose que le paiement final n'est versé qu'une fois reçues l'évaluation des résultats et l'attestation selon laquelle les travaux ou les services fournis ont été menés à bien et ont donné satisfaction. Les vacataires ne sont pas payés tant que le responsable de projet n'a pas fourni cette attestation.

Entité responsable : Ressources humaines

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 356, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de mettre en œuvre un plan d'organisation de la relève

afin de limiter les perturbations au cas où des fonctionnaires essentiels quitteraient le service informatique.

L'UNOPS a pris acte de cette recommandation et mis en œuvre une stratégie de relève.

Entité responsable : Informatique

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 359, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de mettre en œuvre un plan formalisé de reprise d'activité après sinistre et de continuité des opérations qui envisage tous les types de sinistres susceptibles d'avoir une incidence sur les activités informatiques mais aussi sur les utilisateurs en aval.

L'UNOPS s'emploie à établir les documents d'accompagnement d'un plan de reprise après sinistre et de continuité des activités. Il a publié en avril 2010 une directive sur le cadre général d'un plan de reprise après sinistre et de continuité des activités qui doit aider ses bureaux régionaux et ses centres d'opérations à formuler leurs propres plans détaillés en fonction des besoins locaux. L'UNOPS conduit actuellement une analyse d'impact sur les activités pour parfaire le plan de continuité des activités qu'il a préparé. Les documents d'accompagnement peuvent être consultés sur l'intranet.

Entité responsable : Informatique

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

Au paragraphe 362, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait : a) d'envisager un système dans lequel les paramètres actuels seraient automatiquement attribués au répertoire actif, ce qui empêcherait les utilisateurs de choisir délibérément des critères d'authentification fragiles; et b) de mettre en balance les avantages qu'il y aurait à renforcer et sécuriser l'authentification et le travail supplémentaire qui en résulterait.

La direction de l'UNOPS estime que sa politique actuelle assure une sécurité générale suffisante, sachant que le Bureau a un mode de fonctionnement par projet et que le taux de rotation de ses effectifs est relativement élevé. Pour renforcer encore l'inviolabilité des mots de passe, il s'est associé à d'autres organismes des Nations Unies pour mettre au point des supports et des systèmes de formation à l'intention des fonctionnaires des Nations Unies afin de les sensibiliser davantage à la sécurité informatique et de protéger l'accès aux informations sensibles.

Entité responsable : Informatique
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

Au paragraphe 375, le Comité indique que l'UNOPS a accepté, comme il le lui recommandait, de tenir compte des lacunes constatées et de prendre de nouvelles mesures dans le cadre du renforcement de ses dispositifs de gouvernance et de contrôle.

L'UNOPS a étudié les lacunes constatées et conclu que les experts membres de son Comité consultatif de la stratégie et de l'audit étaient indépendants et justifiaient d'une expérience solide et pertinente du contrôle financier et interne. La nomination de ses membres et le mandat confié au Comité ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'UNOPS, qui est son organe directeur. Les membres du Comité ont décidé d'établir un sous-comité qui serait chargé des questions financières et relatives à la vérification des comptes et de formuler à cet effet des attributions pour approbation.

Entité responsable : Bureau du Directeur exécutif
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Février 2012

Annexe 2

Observations sur l'état de l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007

Dans l'annexe 1 de son rapport A/65/5/Add.10 sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (p. 77 à 83), le Comité des commissaires aux comptes a fait le point sur l'application de ses recommandations remontant à des exercices antérieurs. Sur un total de 95 recommandations de ce type, 67 avaient été appliquées intégralement, 18 étaient devenues caduques et 10 étaient en cours d'application. On trouvera ci-après des indications sur la mise en œuvre de ces 10 dernières recommandations, qui figuraient dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice biennal clos le 31 décembre 2007.

Selon l'évaluation réalisée par l'UNOPS, 9 des 10 recommandations du Comité des commissaires aux comptes remontant à des exercices antérieurs ont été mises en œuvre. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être en prendre acte. L'ordre suivi est le même que celui retenu dans l'annexe 1 au rapport du Comité.

Le tableau ci-après donne une vue générale de la situation.

Tableau 3

État de l'application des recommandations remontant à des exercices antérieurs classées comme en partie appliquées dans l'annexe 1 au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009

<i>Entité responsable</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>Recommandations non acceptées</i>	<i>Recommandations appliquées ou dont le classement est demandé</i>	<i>Recommandations en cours d'application</i>	<i>Délai fixé</i>	<i>Délai non fixé</i>
Finances	3	–	2	1	–	–
Ressources humaines	1	–	1	–	–	–
Administration	4	–	4	–	–	–
Gestion des projets	2	–	2	–	–	–
Total	10	–	9	1	–	–

1. Revoir la méthode comptable relative à la constatation des recettes

La date d'entrée en vigueur des normes IPSAS à l'UNOPS a été fixée au 1^{er} janvier 2012. La mise au point de la nouvelle méthode de constatation des produits est terminée. La méthode est conforme aux normes IPSAS.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

2. Rapprocher régulièrement les transactions interfonds et les soldes avec ceux du PNUD

La recherche d'un règlement des différends qui opposent de longue date l'UNOPS au PNUD concernant les soldes interfonds est en cours et fait l'objet de discussions au niveau de la direction. Les négociations devraient aboutir d'ici à la clôture des comptes de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : En cours
Priorité : Élevée
Échéance : Mars 2012

3. Vérifier les biens indiqués dans les registres comme étant défectueux ou excédentaires

L'UNOPS a reçu de tous les bureaux les attestations requises concernant les biens défectueux. En avril 2010, il a publié des directives pour le traitement des biens défectueux ou excédentaires. D'autres directives concernant ces articles ont été élaborées en octobre 2011.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

4. Veiller à ce que les biens indiqués comme défectueux ou excédentaires soient rapidement radiés du registre des immobilisations et inscrits sur le registre des biens passés par profits et pertes

L'UNOPS a reçu de tous les bureaux les attestations requises concernant les biens défectueux. En avril 2010, il a publié des directives pour le traitement des biens défectueux ou excédentaires. D'autres directives concernant ces articles ont été élaborées en octobre 2011.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

5. Mettre en service le module de gestion des actifs du système Atlas et faire en sorte que le personnel suive une formation

Le module de gestion des actifs a été mis en service et il est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. De même, la formation du personnel a été menée à bien dans toutes les régions.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

6. Mettre à jour les états des actifs dans Atlas

Le module de gestion des actifs a été mis en service et il est pleinement opérationnel dans tous les bureaux de l'UNOPS. De même, la formation du personnel a été menée à bien dans toutes les régions.

Entité responsable : Administration
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Élevée
Échéance : Sans objet

7. Mener à bien l'évaluation des résultats dans les délais prescrits

L'UNOPS a pris plusieurs mesures, parmi lesquelles l'établissement d'un lien entre l'évaluation des résultats et la politique de récompense du mérite, ou encore l'amélioration des communications. Au 31 mars 2011, date butoir, 94 % des évaluations des résultats avaient été réalisées et arrêtées définitivement à l'échelle de l'organisation. Cette année, il n'a pas été nécessaire de repousser le délai imparti à cette activité.

Entité responsable : Ressources humaines
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

8. Mener à bien dans les plus brefs délais les formalités de liquidation des projets anciens

La phase 2 de l'opération de clôture des projets anciens a été lancée, ce qui devrait aboutir rapidement à la liquidation financière de tous les projets dont l'exécution est achevée. Il a déjà été procédé à la liquidation financière de plus de 450 projets pendant l'exercice biennal 2010-2011.

Entité responsable : Finances
État d'avancement : Appliquée
Priorité : Moyenne
Échéance : Sans objet

9. Renforcer les moyens de contrôle au niveau des projets afin de faciliter la maîtrise des dépassements de budget et suivre régulièrement l'exécution des budgets des projets

En 2010, l'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Gestion des projets

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Élevée

Échéance : Sans objet

10. Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique : a) exercer un suivi régulier des projets; b) renforcer la supervision des activités des chefs de projet lorsque les projets dont ils s'occupent se signalent régulièrement par leur faible taux d'exécution; etc.

En 2010, l'UNOPS a renforcé ses contrôles en adoptant un processus trimestriel d'assurance qualité en ligne, qui s'applique à tous les projets et porte sur les paramètres qualité des données, exécution, échéancier, coût et qualité des prestations.

Entité responsable : Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

État d'avancement : Appliquée

Priorité : Moyenne

Échéance : Sans objet